

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance
ordinaire
juin
2015

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 3 juin 2015 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. Dominic Roy, maire
M. Carl Robichaud, conseiller
M. Martin Lacasse, conseiller
M^{me} Lynda Carrier, conseillère
M. François Audet, conseiller
M. Ghislain Bélanger, conseiller
M. Vincent Fortier, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Nicolas St-Gelais, directeur général par intérim

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Dominic Roy déclare la séance ouverte et adresse un mot de bienvenue à toutes les personnes présentes.

150601

PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Vincent Fortier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2015 est adopté tel que rédigé.
Adopté unanimement

150602

COMPTES

Il est proposé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le rapport des dépenses autorisées et payées de 255 439,60 \$ et celui des revenus de 57 643,83 \$ pour le mois d'avril 2015 sont approuvés tels que présentés. Les dépenses se détaillent comme suit :

Adopté

Administration générale :	50 606,54
Sécurité publique :	22 122,37
Transport :	60 774,38
Hygiène du milieu :	29 122,57
Santé et bien-être :	0,00
Aménagement et urbanisme :	-10,69
Loisirs et culture :	78 170,06
Frais de financement :	14 654,37

RAPPORT DU MAIRE

150603

SUBVENTION
ÉQUIPE ORIOLES QUÉBEC

CONSIDÉRANT que l'équipe de softball Orioles Québec a déposé une demande de subvention;

CONSIDÉRANT que deux jeunes de Saint-Charles-de-Bellechasse font partie de l'équipe;

CONSIDÉRANT que les dépenses totales de l'équipe pour participer au Championnat de l'Est du Canada U-18 de balle rapide sont d'environ 5 000 \$;

Il est proposé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil autorise le versement d'une subvention de 100 \$ à l'équipe Orioles Québec.

Adopté unanimement

AVIS DE
MOTION

Je, Ghislain Bélanger, conseiller, donne avis de motion, par les présentes, qu'un règlement modifiant le règlement 94-002 «Règlement de régie interne des sessions du conseil» sera déposé à une séance ultérieure du conseil pour adoption.

Instructions sont, par les présentes, donnée au directeur général par intérim de préparer ou de faire préparer toutes les procédures requises.

Ghislain Bélanger, conseiller

AVIS DE
MOTION

Je, Carl Robichaud, conseiller, donne avis de motion, par les présentes, qu'un règlement modifiant le règlement 14-264 «Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés» sera déposé à une séance ultérieure du conseil pour adoption.

Instructions sont, par les présentes, donnée au directeur général par intérim de préparer ou de faire préparer toutes les procédures requises.

Carl Robichaud, conseiller

AVIS DE
MOTION

Je, Vincent Fortier, conseiller, donne avis de motion, par les présentes, qu'un règlement modifiant le règlement 05-165 «Règlement sur les permis et certificats» sera déposé à une séance ultérieure du conseil pour adoption.

Instructions sont, par les présentes, donnée au directeur général par intérim de préparer ou de faire préparer toutes les procédures requises.

Vincent Fortier, conseiller

150604

PROJET DE RÈGLEMENT
ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

Il est proposé par Carl Robichaud
ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil adopte le projet de règlement 15-270 «Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux».

Adopté unanimement

Disponible sur le site Internet de la municipalité

www.saint-charles.ca

150605

CONSULTATION PUBLIQUE
ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

Il est proposé par Vincent Fortier

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. Le conseil tiendra une assemblée publique de consultation sur l'adoption du règlement 15-270 «Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux» le 29 juin 2015, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à 18 h.

Adopté unanimement

150606

POLITIQUE RELATIVE AUX FRAIS DE DÉPLACEMENT

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse possède déjà une politique relative aux frais de déplacement;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite réactualiser les modalités et conditions incluses dans ladite politique;

CONSIDÉRANT que la réactualisation de ladite politique vient supporter la Politique de gestion des employés manuels, de bureau et des loisirs afin de déterminer les conditions de travail de ses salariés;

Il est proposé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. Le conseil adopte la politique relative aux frais de déplacement qui sera effective dès son adoption.

2. Le conseil mandate le directeur général par intérim pour assurer son application.

3. Une copie sera transmise à tous les employés touchés par ladite politique.

Adopté unanimement

150607

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION
CARREFOUR ACTION MUNICIPALE FAMILLE

Il est proposé par Vincent Fortier

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. Le conseil autorise le renouvellement de l'adhésion au Carrefour action municipale famille au montant de 82,78 \$.

Adopté unanimement

150608 RAPPORT FINANCIER 2014

Il est proposé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil accepte le rapport financier préparé par Raymond Chabot Grant Thornton en date du 3 juin 2015. Les revenus de fonctionnement de l'administration municipale sont de 3 019 229 \$, ceux du Charolais Champêtre (G.L.S.C.B.) inc. sont de 395 620 \$ pour un total consolidé de 3 414 849 \$. Les charges de l'administration municipale sont de 3 461 561 \$, ceux du Charolais Champêtre sont de 450 428 \$ pour un total consolidé de 3 911 989 \$. En incluant les montants conciliés à des fins fiscales, l'administration municipale termine l'année 2014 avec un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 98 430 \$, le Charolais Champêtre avec un déficit de fonctionnement à des fins fiscales de 51 512 \$ pour un surplus total consolidé de 46 918 \$.

Adopté unanimement

150609 ACCEPTATION DE SOUMISSION
FAUCHAGE DES ABORDS DE ROUTE

Il est proposé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

CONSIDÉRANT que la municipalité désire octroyer le contrat pour le fauchage des abords de route ;

CONSIDÉRANT que le prix soumis par Débroussaillage JMS inc. est au montant de 9 136 \$, taxes incluses, pour le fauchage des abords de route;

Il est proposé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil accorde le contrat à Débroussaillage JMS inc. pour le fauchage des abords de route au montant de 9 136 \$, taxes incluses.

Adopté unanimement

150610 INSCRIPTION AU CONGRÈS
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) organise son congrès du 24 au 26 septembre 2015 ;

Il est proposé par Carl Robichaud

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil autorise le maire Dominic Roy à participer au congrès et autorise le paiement des frais d'inscription et le remboursement des frais encourus sur présentation des pièces justificatives à la direction générale.

Adopté unanimement

150611 COCKTAIL DINATOIRE
EXPO BBQ BELLECHASSE

Il est proposé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. Le conseil autorise la participation de M. Dominic Roy, au cocktail dinatoire de l'Expo BBQ de Bellechasse qui aura lieu le 2 juillet prochain à Saint-Anselme.

Adopté unanimement

150612

**UTILISATION DES FONDS RÉSERVÉS
POLITIQUE FAMILIALE (PARC DE LA CITERNE)**

Il est proposé par Vincent Fortier

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. Le conseil autorise le directeur général à utiliser la réserve financière de 25 000 \$ affectée à la politique familiale pour assumer la contribution minimale de la municipalité en vertu de l'entente signée dans le cadre du programme PIQM MADA ayant servi à l'aménagement du parc de la citerne.

Adopté unanimement

150613

**RAPPORT DES DÉPENSES
PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a versé une compensation de 32 598 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014 ;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

CONSIDÉRANT que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées ;

CONSIDÉRANT qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété ;

Il est proposé par Vincent Fortier

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. La Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté unanimement

150614

**GUIDE DE L'EMPLOYÉ
POLITIQUE DE GESTION DES EMPLOYÉS MANUELS, DE BUREAU ET DES LOISIRS DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse doit, selon la loi qui la constitue, assurer la gestion de la collectivité publique de son territoire afin de pourvoir à son développement;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, la municipalité doit offrir ses services par l'entremise, entre autres, de ses employés municipaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite promouvoir des relations ordonnées entre les parties et déterminer les conditions de travail de ses salariés;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite adopter une politique de gestion des employés manuels, de bureau et des loisirs pour arriver cette fin;

Il est proposé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. Le conseil adopte la politique de gestion des employés manuels, de bureau et des loisirs.
2. La politique sera effective dès son adoption.
3. Le conseil mandate la direction générale pour en assurer son application.
4. Une copie sera transmise à tous les employés touchés par ladite politique.

Adopté unanimement

150615

**PERMIS DE FEUX D'ARTIFICE
FÊTE NATIONALE**

CONSIDÉRANT que le feu d'artifice est utilisé dans le cadre d'une festivité (fête nationale);

- Le demandeur ou l'artificier détient une assurance responsabilité qui couvre les risques de sinistres liés à l'événement;
- Le lieu d'artifice est sous la responsabilité d'un artificier reconnu;
- Le demandeur ou l'artificier doit détenir, en tout temps lors de la tenue de l'activité, l'autorisation du service de sécurité incendie;

Il est proposé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. Le conseil autorise le directeur général par intérim à émettre un permis de feux d'artifice au Charolais Champêtre (G.L.S.C.B.) inc. pour la fête nationale le 23 juin prochain.

Adopté unanimement

150616

**APPUI FINANCIER
PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE DE CANADA 150**

Il est proposé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. Le conseil appuie la demande de Champêtre Champêtre (G.L.S.C.B.) inc.

2. La municipalité s'engage à déboursier jusqu'à un maximum de 500 000 \$.

3. La part du financement non subventionné sera effectuée par règlement d'emprunt advenant l'octroi de la subvention.
Adopté unanimement

150617 TARIF HEURE DE GLACE
CHAROLAIS CHAMPÊTRE (G.L.S.C.B.) INC.

CONSIDÉRANT qu'un projet de tarification unifié des heures de glace est proposé par le hockey mineur Bellechasse et le Club de patinage artistique (CPA) de Saint-Charles;

Il est proposé par Carl Robichaud

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. La municipalité appliquera le tarif de glace à 30\$ l'heure pour le Hockey mineur Bellechasse et le CPA de Saint-Charles à compter de la saison de glace 2015 - 2016.
Adopté unanimement

150618 CYCLO SPORTIVE DE BELLECHASSE

Il est proposé par Vincent Fortier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT:

1. La municipalité autorise la tenue de l'édition 2015 de la Cyclo sportive de Bellechasse le 5 juillet prochain. Cette autorisation ne dispense pas l'organisme d'obtenir, le cas échéant, toute autre autorisation exigée en vertu d'une loi ou d'un règlement.
Adopté unanimement

150619 AUTORISATION DE SIGNER
ENTENTE 9105 ROUTE 279

Il est proposé par Vincent Fortier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT:

1. Le conseil autorise le maire et le directeur général par intérim à signer une entente de location du terrain situé au 9105 route 279 pour l'installation d'une enseigne.
Adopté unanimement

150620 DEMANDE DE SUBVENTION ET ENGAGEMENT
REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) ;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation du réseau routier local ;

Il est proposé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. Le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

Adopté unanimement

150621

**DEMANDE DE SUBVENTION ET ENGAGEMENT
ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) ;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministère de Transports du Québec pour la réalisation des travaux d'amélioration du réseau routier local ;

Il est proposé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. Le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

Adopté unanimement

150622

**DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ
5115, RANG SUD-EST**

Il est proposé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. Le conseil recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'accéder à la demande du 5115 Rang Sud-Est, Saint-Charles-de-Bellechasse, (Québec), G0R 2T0, considérant qu'il s'agit de la consolidation d'une exploitation agricole et que le projet n'a aucun effet négatif sur l'agriculture.

2. La présente demande est conforme à la réglementation municipale.

Adopté unanimement

150623

**TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2010-2013
REDDITION DE COMPTES FINALE**

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de Saint-Charles-de-Bellechasse salue les engagements des gouvernements fédéral et provincial lors des 5 dernières années dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

CONSIDÉRANT que dans les modalités de ce programme, une reddition de comptes finale est exigée pour vérifier le respect de l'application des conditions de versement;

CONSIDÉRANT que la dite reddition de comptes doit démontrer, entre autres, que les dépenses ont été engagées avant la fin du programme;

CONSIDÉRANT la demande du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à l'effet que le Conseil municipal entérine les travaux proposés dans la reddition de comptes finale ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse s'est conformée au seuil requis par le programme ;

Il est proposé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. D'entériner les dépenses incluses dans la reddition de comptes finale du programme de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec 2010-2013, soit un total de 982 413 \$ incluant le seuil minimal de 239 120 \$;

2. D'inclure une copie de la présente résolution dans le cadre de la reddition de comptes transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

3. De mandater la direction générale à signer l'attestation de reddition de comptes.

Adopté unanimement

150624

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION
RÉVISION BUDGÉTAIRE 2015

Il est proposé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil approuve la révision budgétaire 2015 de l'Office municipal d'habitation en date du 5 mai 2015.

Adopté unanimement

150625

ENGAGEMENT DE PERSONNEL
TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par Vincent Fortier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil entérine l'engagement de M. Keven Bélanger suivant les conditions convenues avec le comité de sélection.

2. M. Keven Bélanger bénéficie d'une période de probation de 3 mois.
Adopté unanimement

150626

NOMINATION
REPRÉSENTANT À LA PRÉVENTION

Il est proposé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil nomme Jean-François Comeau à titre de représentant à la prévention.

Adopté unanimement

150627

FÉLICITATIONS
DOMAINE BEL-CHAS
CONCERT 5^e ANNIVERSAIRE DU CHŒUR DE BELLECHASSE

Il est proposé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil désire offrir ses plus sincères félicitations au vignoble Domaine Bel-Chas pour avoir remporté la médaille de bronze dans la catégorie Rouge mélange hybride lors de la Finger Lakes International Wine Competition tenue à Rochester dans l'état de New York.

2. Le conseil désire également féliciter les organisateurs du concert du 5^e anniversaire du Chœur de Bellechasse qui a eu lieu à l'église de Saint-Charles-de-Bellechasse le 16 mai dernier devant plus de 600 personnes.
Adopté unanimement

PÉRIODE DE QUESTIONS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Le directeur général par intérim signifie qu'il y a des crédits de disponibles pour toutes les résolutions autorisant une dépense contenue dans le présent procès-verbal.

150628

CLÔTURE

Il est proposé par Vincent Fortier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La présente réunion est close à 21 h 15.
Adopté unanimement

Le directeur général par intérim

Le maire

Nicolas St-Gelais

Dominic Roy
